

2ème Challenge de la Vallée de Joux



2026

Informations

Le challenge de la Vallée de Joux est un concours en collaboration entre les deux sociétés de tir Pistolet Val de Joux et les Amis du Tir Vallée de Joux.

Le challenge est constitué de deux programmes de tir individuel sur deux distances (25m & 300m), tirés dans deux stands différents.

Le challenge est ouvert à tous les membres licenciés et non licenciés des sociétés de tir et des abbayes de la Vallée de Joux.

Responsables des tirs :

Pistolet Val de Joux
<https://www.pvj.ch>

Cotteron Jean-Philippe : jp.cotteron@gmail.com

Amis du Tir Vallée de Joux
<https://amisdutirvalleedejoux.ch>

Chabloz Pierre-André : chablozpa@hotmail.com

Partenaires :



Cible 25 mètres

Stand de tir du Centre Sportif du Sentier

Rue du Centre Sportif 1, 1347 Le Sentier (Entrée par la patinoire)

Dates : **Mercredi 23.09.2026** 18h00 - 20h30
Mercredi 07.10.2026 18h00 - 20h30

Organisation : Société de Tir Pistolet Val de Joux (PVJ)

Armes : **PO** Pistolet d'ordonnance

Cible : **Cible militaire**

Zone d'évaluation : **6-10**

Programme : **20 coups** (+ 5 coups d'essais possible)
5 coups en 60 secondes par coups
1 série de 5 coups en 50 secondes
1 série de 5 coups en 40 secondes
1 série de 5 coups en 30 seconde

Répartition directe :
197-200 points = 6 bières Septentrion
193-196 points = 5 bières Septentrion
189-192 points = 4 bières Septentrion
185-188 points = 3 bières Septentrion
181-184 points = 2 bières Septentrion
177-180 points = 1 bière Septentrion

Partenaire cible 25m : **Bière de la Brasserie Septentrion**



Cible 300 mètres

Stand de tir du Lieu

Le Lieu (à gauche après le cimetière, direction le Pont)

Dates : **Jedi 24.09.2026** 17h00 - 19h00
Jedi 08.10.2026 17h00 - 19h00

Organisation : Société des Amis du Tir Vallée de Joux

Armes : **Cat D** : Fass 57-03 + Mousqueton
Cat E : Fass 57-02 + Fass 90

Cible : **A5 et B4**

Programme : 20 coups (+ 5 coups d'essais possible)
1 x 5 coups : coup par coup, sur cible A5
1 x 5 coups : coup par coup, sur cible B4
1 x 2 coups : feu de vitesse, sur cible B4
1 x 3 coups : feu de vitesse, sur cible B4
1 x 5 coups : feu de vitesse, sur cible B4

Répartition directe : 82> = 1Kg de fromage
80-81 points = 750g de fromage
78-79 points = 500g de fromage
76-77 points = 250g de fromage

Partenaire cible 300m : Gruyère de la Famille Pittet



Prix challenge sur le cumule de points sur les deux disciplines :

| | | | |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| CC à 12.- : (Cat D 300m) | E/S 244 pts | V 239 pts. | SV 236 pts. |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|

| | | | |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| CC à 12.- : (Cat E 300m) | E/S 241 pts | V 236 pts. | SV 233 pts |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|

Coupe challenge : La coupe du challenge de la Vallée de Joux est attribuée au tireur ayant le plus de points additionnés des deux programmes.
La coupe est remise en jeu chaque année.
Pour la coupe, 3 points sont retirés du total des points pour les tireurs avec une arme de catégorie D au 300 mètres.
En cas d'égalité, le départage se fait au plus âgé.

Informations complémentaires

Frais : CHF 30.- par tireur

Armes : Le tireur supporte les dérangements de son arme à l'exception des défauts de matériel et des défauts de munitions.

Une arme pour le tir à 25m et le tir à 300m peuvent être prêtée sur demande lors du jour de tir.

Munition : Non compris dans le prix des passes.
Achat possible aux stands.

Participation : Le challenge est ouvert à tous les membres des sociétés de tir et des abbayes de la Vallée de Joux.
La licence n'est pas obligatoire

Assurance : Les tireurs sont assurés pendant la durée du tir auprès de l'« USS-Assurances ». Ils renoncent par avance à toute prétention d'indemnités.

Inscription : Jusqu'au 15.09.2026 par email à l'un des deux responsables des tirs (voir page de couverture) ou au stand le jour du premier tir (programme 25 mètres).
Dans ce plan de tir, la désignation de « Tireur » concerne aussi bien les femmes que les hommes

Rangeurs : Aucun : L'ordre des tireurs est déterminé par le retrait des feuilles de stand au bureau selon disponibilité des cibles.

Dispositions : Pour tout ce qui concerne le tir, le règlement de la FST est applicable.

Palmarès : La coupe du challenge ainsi que les cartes couronnées seront distribuées pendant l'apéro le samedi 10 octobre au stand de la Tombaz du Sentier

Réclamations : Les réclamations seront réglées par les responsables du concours.

Douilles : Les douilles restent à la propriété des sociétés de tir.

Bases : Règlements disciplinaires et de recours de la FST.
Chaque tireur est responsable de son arme. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, échange ou encore dommages.
Chaque tireur est tenu de respecter les prescriptions de sécurité en vigueur à ce jour concernant toutes les manipulations et attitudes contraires à la sécurité générale à appliquer dans le stand.